



D'une manière générale, les filets antichute de personnes sont fixés à l'aide de cordes d'attache. Suivant la norme EN 1263-1, elles peuvent être munies de boucles d'extrémité ou non. L'ouverture à plat de cette boucle doit être de 150 mm au minimum.

La corde d'attache la plus courante présente une extrémité avec boucle et une extrémité coupée à chaud pour éviter l'effilochage.

Le côté boucle est relié à la ralingue du filet. Le brin libre est noué au point d'ancrage. Le nœud le plus utilisé est une « demi-clef à capeler » (voir photos).